

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## De LÉOJAC BELLEGARDE

## Séance du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 12/03/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Représenté : 02

Votants : 13

Étaient présents : M Christian QUATRE, M Philippe LEBLANC, Mme Méline LEROUX, M Fabien SZOPA, Mme FABRE Sandra, M Brice CASTETS, M Jérôme LUCIANAZ, Mme Fabienne PLANCQ, M Arnaud TESQUIÉ, Mr Pierre MAZILLE, Mme GOMEZ Nathalie.

Représentés : Mme LEMAIRE Christine, Mme CANO LEGEAY Chrystel.

Absente : Mme Nicole HUBERT

Secrétaire de Séance : Mme PLANCQ Fabienne.

## N° D20250317\_01

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour 2025, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui de ce fait restent les suivants :

- taxe foncier bâti : 39,39
- taxe foncier non bâti : 77,29
- taxe d'habitation résidences secondaires: 13,5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

## N° D20250317\_02

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 10 (dix) voix pour et 3 (trois) abstentions d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- |                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| - Gym' loisirs / rando                | 500 €  |
| - Tennis Club Léojacois               | 350 €  |
| - « Léojac, la malice des aiguilles » | 1050 € |
| - Comité des fêtes                    | 800 €  |
| - Kumbaya                             | 350 €  |
| - Les Sentinelles de la Paix          | 350 €  |
| - Krav Maga                           | 350 €  |
| - US RPI                              | 0 €    |

- Léojac joue les artistes (pas de demande cette année) 0 €
- Tai Chi Chuan (pas de demande) 0 €
- Chasse (pas de demande) 0 €
- Jeux de Mômes (pas de demande) 0 €

Le montant total des subventions attribuées pour l'année 2025 aux associations communales s'élève à la somme de 3750 euros.

N° D20250317\_03

**ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE TARN ET GARONNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre des finances publiques de Tarn et Garonne lui a remis un chèque de 69.00 euros compte tenu d'un dégrèvement de taxe foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte que le chèque de 69.00 euros soit encaissé par le receveur municipal.

N° D20250317\_04

**ARRET COTISATION RETRAITES CNAS**

Mr le Maire explique que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est une association au service des agents de la fonction publique. Elle permet de profiter des avantages sociaux, culturels et sportifs.

A ce jour, l'adhésion est faite pour les titulaires, les contractuels et les retraités.

Le montant de la cotisation des retraités est de 144 euros et nous comptons 2 adhésions retraités soit un total de 288 euros par an.

Monsieur le Maire propose d'arrêter la cotisation pour les retraités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Mr le Maire d'arrêter la cotisation pour les retraités.

**Informations diverses**

TGM (Transport du Grand Montauban) organise une réunion le 02 avril à la salle des fêtes de 17h à 19h (possibilité achat carte de transport...).

Le city-stade est en construction.

Le chemin de la Vallée du Tordre fait parti du programme voirie 2025 avec le Gand Montauban.

